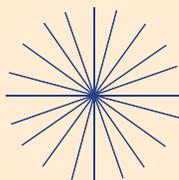




# CONNAISSEZ VOS DROITS EN CAS DE CATASTROPHE



FEMA et Services américains de l'immigration  
et d'exécution des douanes- ICE



# MEMO POUR IMMIGRANTS ET ORGANISATIONS AU SERVICE DES IMMIGRANTS LORS DES URGENCES ET CATASTROPHES

● ● ● 24 JUILLET 2025

Les récents changements au sein du gouvernement fédéral ont ravivé les inquiétudes et les craintes concernant d'éventuelles mesures d'application des lois sur l'immigration en cas de catastrophe. Cela a amené certains membres de la communauté à se demander s'ils devaient solliciter l'aide d'urgence pendant et après une catastrophe. Ce document résume ce que nous savons actuellement, sous forme de questions-réponses, sur l'éligibilité des immigrants aux services d'urgence.

Une coalition d'organisations surveille de près la manière dont la FEMA interagit avec les non-citoyens et les ménages mixtes, ainsi que la manière dont les agences chargées de l'application des lois sur l'immigration, telles que l'ICE, peuvent être impliquées. À la date de publication du présent document, aucune nouvelle politique n'a été mise en place depuis janvier 2025 pour restreindre l'aide d'urgence en espèces ou en nature.

Nous craignons toutefois que des changements ne soient à prévoir ou que les récentes mesures exécutives ne soient appliquées de manière différente à l'aide d'urgence (par exemple, une coopération accrue avec l'ICE, le refus d'accorder des prestations aux ménages mixtes, le retrait de l'aide linguistique, etc.).

**Si et lorsque nous constaterons l'un de ces changements, nous mettrons à jour ces recommandations. Si vous constatez l'un de ces changements sur le terrain, veuillez contacter [disaster-response-information@justsolutionscollective.org](mailto:disaster-response-information@justsolutionscollective.org).**

**[disaster-response-information@justsolutionscollective.org](mailto:disaster-response-information@justsolutionscollective.org)**

# EN CAS DE CATASTROPHE, SI JE N'AI PAS DE STATUT D'IMMIGRÉ, PUIS-JE DEMANDER DE L'AIDE ?



Oui. Toutes les personnes touchées par une catastrophe ont droit à une aide d'urgence non financière, telle que de la nourriture, de l'eau, un abri et des soins médicaux. Personne ne vous demandera ni ne devrait vous demander de documents. Ne mettez pas votre vie ou celle d'autrui en danger par crainte des services d'immigration. Toutes les personnes ayant survécu à une catastrophe, quel que soit leur statut d'immigration, ont droit à une aide d'urgence non financière, notamment de la nourriture et de l'eau, des soins médicaux, un abri, un accompagnement psychologique et certains services juridiques liés à la catastrophe.

**La plupart des organisations à but non lucratif et des organismes de services fournissent une aide quel que soit le statut d'immigration.**

***Compte tenu de l'incertitude de la situation, nous recommandons à chacun de connaître ses droits.***

(Consultez la liste des ressources incluse dans ce guide)

# QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?



## SOINS DE MASSE ET AIDE D'URGENCE

Tout le monde, quel que soit son statut d'immigration, peut accéder aux soins de masse et à l'aide d'urgence. Il s'agit de l'aide disponible immédiatement après une catastrophe, qui comprend notamment de la nourriture et de l'eau, la recherche de proches, l'aide à l'évacuation massive, etc. Il n'est pas nécessaire de remplir une demande auprès de la FEMA pour y accéder. Les intervenants d'urgence seront présents sur place pendant la catastrophe pour apporter une aide vitale.



## AIDE FINANCIÈRE DE LA FEMA

Une fois les ressources vitales de la communauté stabilisées, c'est-à-dire une fois la catastrophe passée, le courant rétabli et le danger immédiat passé, la FEMA se concentrera sur les besoins de rétablissement à court terme afin que les survivants retrouvent un niveau de vie acceptable. Cette aide peut inclure une aide financière. La FEMA intervient par le biais de ses programmes d'aide individuelle. Vous devrez remplir une demande auprès de la FEMA pour y accéder.

# Y AURA-T-IL DES AGENTS DE L'ICE DANS LES REFUGES D'URGENCE ?



*Par le passé, les interventions du Service de l'Immigration et des Douanes (ICE) dans les refuges d'urgence ont été extrêmement rares. Cependant, suite aux récentes modifications des directives fédérales, il appartient au bureau local de l'ICE de déterminer s'il intervient dans des lieux autrefois considérés comme des « espaces protégés » ou des « zones sensibles », notamment les refuges d'urgence et les zones d'évacuation.*

Il est également possible que les agents du Service de l'Immigration et des Douanes (ICE) soient appelés par la FEMA pour intervenir en cas d'urgence. Là encore, suite aux récentes modifications des directives fédérales, il appartient au bureau local de l'ICE de déterminer s'il intervient dans des actions de contrôle des immigrants, même lorsque ses agents participent à des opérations de secours d'urgence.

**Contactez-nous si vous signalez une activité de l'ICE dans les refuges d'urgence ou lors de soins de masse et d'aide d'urgence.**



## LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES PEUVENT APPORTER LEUR SOUTIEN

**Dans les juridictions où les forces de l'ordre locales collaborent avec l'ICE, la présence des forces de l'ordre peut susciter des craintes supplémentaires et être source d'inquiétude pour les immigrants sans papiers et les membres de leur famille.**

Les organisations communautaires peuvent prendre des mesures pour s'assurer que les membres de la communauté connaissent leurs droits. Elles peuvent également collaborer avec les responsables locaux des forces de l'ordre afin de clarifier les protocoles et les politiques avec les services locaux chargés de l'application de la loi avant que des catastrophes ne se produisent.

Les systèmes fédéraux et locaux de gestion des urgences passent souvent des contrats avec des organisations à but non lucratif pour mettre en place et gérer des refuges d'urgence et fournir des services d'urgence. Les organisations qui fournissent ces services ne peuvent pas empêcher les mesures d'application de la loi visant les immigrants, mais elles peuvent prendre des mesures pour s'assurer que leur personnel et leurs clients connaissent leurs droits.

# QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE DE LA FEMA POUR LE LOGEMENT OU D'AUTRES BESOINS ?

Vous pouvez bénéficier de l'aide financière de la FEMA pour le logement ou d'autres besoins si vous ou un membre de votre foyer (y compris un enfant âgé de moins de 18 ans au moment de la catastrophe) êtes citoyen américain, ressortissant non citoyen ou non-citoyen éligible. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir bénéficier de l'aide financière de la FEMA, consultez un avocat avant de faire une demande pour les programmes d'aide individuelle de la FEMA, y compris l'aide financière (et de préférence avant d'être touché par une catastrophe).

## ***Les non-citoyens éligibles comprennent :***

- Les résidents permanents légaux (titulaires d'une «Green Card »)
- Les personnes ayant obtenu l'asile
- Les réfugiés
- Les personnes bénéficiant d'un sursis à l'expulsion
- Les personnes admises aux États-Unis sous condition pendant au moins un an pour des raisons humanitaires ou pour un intérêt public important
- Les immigrants cubains/haïtiens
- Certains étrangers victimes de violence ou leurs conjoints ou enfants
- Certaines victimes d'une forme grave de traite des êtres humains ou d'autres crimes, y compris les personnes titulaires d'un visa « T »
- Les personnes résidant aux États-Unis en vertu des accords de libre association (COFA) avec les États fédérés de Micronésie, la République des Îles Marshall et la République des Palaos

# PUIS-JE DEMANDER L'AIDE FINANCIÈRE DE LA FEMA SI MA FAMILLE EST MIXTE ?

Une seule personne par foyer doit demander l'aide de la FEMA. Si votre famille compte un « immigrant qualifié » ou un citoyen américain, cette personne peut demander l'aide, même s'il s'agit d'un enfant. Si ce demandeur est admissible, le foyer l'est également. La FEMA vérifiera uniquement le statut d'immigration du demandeur ou de l'enfant mineur admissible. Ne fournissez aucune information sur le statut d'immigration d'un autre membre de votre foyer.

Par exemple, un parent ou un tuteur légal peut demander l'aide de la FEMA au nom d'un enfant mineur qui est citoyen américain, ressortissant étranger ou non-citoyen qualifié et qui avait moins de 18 ans au moment de la catastrophe. Vous n'êtes pas tenu de fournir à la FEMA des informations sur votre statut d'immigration si vous faites la demande au nom d'un enfant mineur admissible, mais vous devrez fournir le nom, l'âge et le numéro de sécurité sociale de l'enfant ou d'autres documents. Cependant, si un enfant dépose une demande, cela pourrait indiquer que ses parents ne sont pas des immigrants « qualifiés ».

***Compte tenu de l'incertitude de la situation, nous encourageons les ménages à consulter un avocat spécialisé en immigration avant de faire une demande d'aide financière.***



## LA FEMA PARTAGERA-T-ELLE DES INFORMATIONS SUR MON STATUT D'IMMIGRANT AVEC L'ICE OU LE CBP ?

Le demandeur doit signer une déclaration sous serment appelée « Déclaration et Décharge » indiquant que le demandeur (ou l'enfant mineur éligible) est un citoyen ou un étranger qualifié. Cette déclaration autorise la FEMA à vérifier le statut d'immigration du demandeur ou de l'enfant mineur. Ce formulaire comprend la déclaration suivante : « Je comprends que les informations fournies dans le cadre de ma demande d'aide en cas de catastrophe auprès de la FEMA peuvent être communiquées au sein du département de la Sécurité intérieure (DHS), y compris, mais sans s'y limiter, au Bureau de l'Immigration et des Douanes. »

***Compte tenu de l'incertitude de la situation, nous encourageons les ménages à consulter un avocat spécialisé en immigration avant de demander des aides financières.***

**Bien que la FEMA ait déclaré par le passé qu'elle ne fournissait pas systématiquement des informations à l'ICE ou au Service des Douanes et de la Protection des Frontières (CBP), les demandeurs doivent savoir que cela est possible afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à l'opportunité de présenter une demande.**

# UNE DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE LA FEMA AURA-T-ELLE UNE INCIDENCE SUR MA DEMANDE DE CARTE VERTE/GREEN CARD OU DE CITOYENNETÉ ?

Non. L'aide d'urgence, y compris l'aide financière en cas de catastrophe, n'est pas prise en compte dans la décision relative à la « charge publique » lorsque vous ou les membres de votre famille demandez une carte verte. Ces types d'aides d'urgence ne sont pas prise en compte dans une demande de citoyenneté.

## Que faire si je ne parle pas anglais ?

Demandez un interprète si vous avez besoin d'aide. La FEMA devrait vous fournir un interprète gratuitement.



# RESSOURCES POUR TROUVER UN AVOCAT OU UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF SPÉCIALISÉ EN IMMIGRATION :

---

**Réseau des Défenseurs de l'Immigration :**

[National Immigration Legal Services Directory\\_-  
Immigration Advocates Network](#)

**Partenariat National pour les Nouveaux Américains :**

<https://partnershipfornewamericans.org/legal-services-to-immigrants-refugees-in-need/>

**Association Américaine des Avocats en matière d'immigration :**

<https://www.ailalawyer.com/>

**Liste des services juridiques bénévoles du ministère de la Justice :**

<https://www.justice.gov/eoir/list-pro-bono-legal-service-providers>

**Aide juridique en matière d'immigration :**

<https://www.immigrationlawhelp.org/>

**IMMI :**

<https://www.immi.org/en/Info/learning-center>

**Immigrant Informé :**

<https://www.informedimmigrant.com/resources/legal-help/how-to-find-an-immigration-lawyer/>

# RESSOURCES POUR CONNAÎTRE VOS DROITS :

---

**Centre juridique sur l'Immigration nationale :**

<https://www.nilc.org/resources/>

**ACLU**

<https://www.aclu.org/know-your-rights/immigrants-rights>

**Centre de ressources juridiques pour les Immigrants :**

[Red Cards / Tarjetas Rojas](#) | [Immigrant Legal Resource Center](#) | [ILRC](#)

**United We Dream (Unis Nous Rêvons) :**

<https://unitedwedream.org/resources/know-your-rights/>

**Immigrant Informé :**

<https://www.informedimmigrant.com/resources/>

# ORGANISATIONS PARTENAIRES

---



**NATIONAL  
IMMIGRATION  
LAW CENTER**

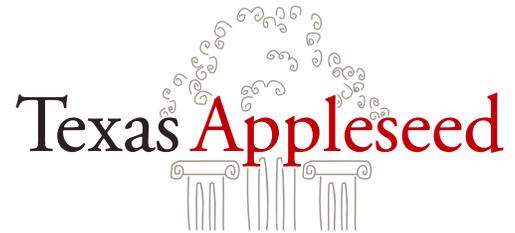


**NATIONAL LOW INCOME  
HOUSING COALITION**

**ORGANIZING  
RESILIENCE**



**PROTECTING  
IMMIGRANT  
FAMILIES**



**JUST SOLUTIONS**